

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice 10
présents 8
votants 8

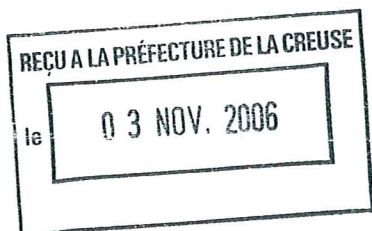
L'an deux mil six
le Vingt Six Octobre
le Conseil municipal de la commune de SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur ROUGEOT Patrick, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 20/10/06

Présents :MM. ROUGEOT Patrick, Maire, CIBOT Robert, AMEAUME Michel
BOIREAU Pascal Adjoints, DUCOURET Alain, POUZEAUD Robert, PARRAIN
Andrée, MANAUD Colette, Conseillers municipaux.

Absents Excusés :MM. DELUCHAT Alain,CEDELLE Bernadette Conseillers
Municipaux.

Monsieur Pascal BOIREAU a été nommé Secrétaire de Séance.



OBJET : MOTION DE SOUTIEN POUR OBTENIR UNE MEILLEURE DESSERTE FERROVIAIRE DU DEPARTEMENT.

Le Maire donne lecture de la motion présentée par la Mairie de la Souterraine ainsi qu'il suit :

Au moment où se déroule le débat public sur le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers - Limoges, les élus souhaitent rappeler leur position et réaffirmer les nécessaires aménagements ferroviaires dont le département de la Creuse a besoin pour assurer son développement à savoir :

- **NECESSITE** d'un aménagement en liaison Grande Vitesse de la ligne Paris – Orléans – Châteauroux – La Souterraine – Limoges – Toulouse avec des rames TGV permettant une interconnexion avec le réseau européen Grande Vitesse et assurant une desserte sur Lille et demain sur Strasbourg. Ces aménagements répondent à une véritable politique d'aménagement du territoire indispensable à l'espace Massif Central et doivent être menés dès 2007 dans des conditions financières acceptables pour les Régions Centre et Limousin.
- **NECESSITE** d'une modernisation de la ligne Bordeaux – Guéret – Lyon et de la ligne Usse – Montluçon.
- **LES ELUS AFFIRMENT** que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges – pénaliserait lourdement le Limousin dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal

- ✓ Décide d'apporter son soutien et souhaite que le projet présenté soit retenu par les autorités compétentes.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

P. ROUGEOT